Camarades et Amis,

Trois jeunes étudients viennent d'être condamnés à mort.

Ils ne sont pas coupables d'un meurtre, mais d'avoir lutté pour une Turquie démocratique et libre, et contre la répression.

Condamnés d'après l'ancien article 46/I du Code pénal de Mussolini!

C'est un tribunal militaire dont la légalité est officiellement contestée qui a prononcé la peine de mort.

Le Parlement l'a ratifiée.

Seul à présent, le Président de la Tépublique possède le droit de remettre en cause la sentence.

Si l'exécution a lieu, 50 autres condamnations vont être à leur tour exécutoires. L'autres par la suite.

Allons nous permettre que la Turquie subisse le même sort que l'Iran, où le sang ne cesse de couler davantage?

Camarades et Amis, agissez vite. Tépondez à notre cri d'alarme, et signez cet appel afin que l'opinion mondiale agisse en faveur des condamnés.

L'Union des Etudiants Turcs en France Le Comité Exécutió.